

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 1er juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DRH 36 Création des emplois permanents de coordonnateur-trice-s des contrats de sécurité d'arrondissement (CSA), adjoint-e- partenariat.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération C 109 du 13/12/77 modifiée relative à la création des emplois de chargés de mission de la commune de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la création d'emplois permanents de coordonnateur-trice-s des contrats de sécurité d'arrondissement (CSA), adjoint-e- partenariat ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Il est créé 6 emplois de coordonnateur-trice-s des contrats de sécurité d'arrondissement (CSA), adjoint-e- partenariat, du niveau de la catégorie B qui, en l'absence de corps correspondant aux fonctions à remplir et conformément aux dispositions de l'article 3-3-1 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, sont susceptibles d'être occupés par des agents contractuels.

Article 2 : Les missions de coordonnateur-trice-s des contrats de sécurité d'arrondissement (CSA), adjoint-e- partenariat sont les suivantes :

- animer les partenariats avec les instances de concertations locales et les acteurs institutionnels compétents sur les questions de prévention de la délinquance et de sécurité ;
- analyser, élaborer, suivre et évaluer la mise en œuvre du contrat de sécurité d'arrondissement ;
- assister les mairies d'arrondissement et les services déconcentrés municipaux, diriger et piloter techniquement la mise en œuvre de la politique contractuelle de prévention de la délinquance au sein de la circonscription en lien avec le département prévention de la délinquance et avec les services internes ;
- assister le chef de circonscription dans la mise en œuvre et le suivi du reporting opérationnel et de la production de bilans ;
- contribuer à la politique de prévention de la délinquance de la Ville de Paris et à la mise en œuvre du Contrat parisien de sécurité en contribuant à l'élaboration et au suivi des thématiques retenues par la Maire de Paris ;
- favoriser l'insertion des unités opérationnelles de la circonscription dans le réseau d'acteurs locaux de la prévention et de la sécurité ;
- assurer le suivi des instructions qui ont été données par le chef de circonscription, de lui en rendre compte et de le représenter dans des réunions partenariales locales ;
- exercer la veille juridique relative à la prévention de la délinquance ;
- élaborer des outils de suivi et analyser les statistiques relatives à l'activité.

Article 3: Les candidats au recrutement sur ces emplois devront être titulaires d'une qualification, d'un titre ou d'un diplôme de niveau IV et d'une expérience professionnelle en matière de prévention et de sécurité.

Article 4: La rémunération des coordonnateur-trice-s des contrats de sécurité d'arrondissement (CSA), adjoint-e- partenariat sera calculée, selon la qualification et l'expérience, dans une fourchette ayant pour minimum l'indice brut 585 (indice majoré 494) et pour maximum l'indice brut 675 (indice majoré 562).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO